



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equipement : structures administratives

Question écrite n° 41307

Texte de la question

M. Rene Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'application de la loi récemment votée et organisant les allègements de charges des entreprises qui créeraient des emplois à la faveur d'une réduction significative de la durée du travail. C'est dans le secteur des transports routiers, dont la contribution à la vie économique est déterminante, que la durée du travail, et les emplois qui pourraient résulter d'une telle réduction, sont les plus importants : 240 heures par mois et 60 heures par semaine passées au service de l'employeur ont été admises - par la voie d'un accord de branche signé à la fin 1994 - comme une réalité de départ - exorbitante et dangereuse à l'évidence - mais incontournable dans la profession. Dans ce contexte, le rôle de l'État et singulièrement de l'inspection du travail des transports reste essentiel. Or, il ressort une volonté persistante du ministère du travail d'absorber le service de l'inspection du travail des transports présentement placé sous l'autorité du ministère des transports. Si les regroupements de service sont aujourd'hui mis à l'ordre du jour par les projets de « modernisation de l'État », la conséquence immédiate d'une telle mesure serait la disparition d'un instrument de contrôle et de régulation sociale indispensable dans le transport public de l'avis même du ministre. Pour le budget, il lui demande d'intervenir afin : de veiller à l'inscription au ministère des transports des lignes budgétaires spécifiques à l'inspection du travail des transports ; de contribuer à la création effective des postes budgétaires programmés voilà quatre ans à la suite d'un conflit social grave (barrages routiers de juillet 1992) ; de faire en sorte que les moyens de fonctionnement déjà modestes de ce service ne soient pas sacrifiés sur l'autel des régulations budgétaires décidées hors de tout contrôle parlementaire.

Texte de la réponse

En appelant l'attention du ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation du transport routier et sur les grandes orientations définies dans ce domaine par son ministère, l'honorable parlementaire a souligné l'intérêt du maintien d'une inspection du travail placée sous son autorité. Le ministre, qui partage les vues exprimées sur ce point par l'honorable parlementaire et qui s'est d'ailleurs à cet égard prononcé très nettement dans le même temps dans diverses enceintes, est en mesure de l'informer que M. le Premier ministre, sur sa demande, a décidé le retour des emplois du service dans le budget du ministère. Il veille aussi, comme il en a publiquement fait connaître son intention, au renforcement de ce service, notamment en le dotant en 1997 d'emplois budgétaires supplémentaires dans l'esprit qui vient d'être évoqué.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41307

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3941

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5295